Arrondissement d'Aix-en-Provence



MAIRIE de SAINT-CANNAT

Séance du 24 juin 2024

Site Internet: www.ville-Saint-Cannat.fr

DE
ES
29
29
22
6

Nº 2024-046

Acquisition de la parcelle BV260 -Allée des Ferrages L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-sept juin deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

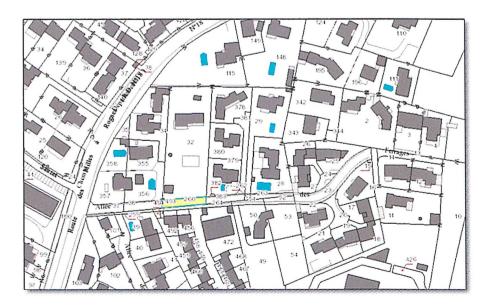
Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FÂLCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, C. MARTIN, M. GUILLET, S. BOURAS, S BOULINGUEZ, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, C. FREMY, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, S. ROCHEZ, G. BESSE.

Absents excusés : G. SORBA représenté par A.L. FALQUERO, D. JARNIGON représenté par L. MAURIZIO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par M. SOONEKINDT, M. RIBES représenté par D. BARBIER, V. PELLISSIER, J. PRUNARET représenté par G. BESSE, C. BARRIERE représentée par S. ROCHEZ.

M. CUTILLO a été élu secrétaire.

- Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier;
- Vu l'accord écrit du vendeur SARL JERP représentée par M. Jérémy ETIENNE sise 6 place Ganay, 13100 Aix en Provence, n° Siren: 833 713 761, en date du 13 juin 2024.

Dans le cadre de la maitrise foncière de l'allée des Ferrages, la Commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée BV n° 260, d'une superficie cadastrale de 173 m², appartenant à la SARL JERP représentée par M. Jérémy ETIENNE.



Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur l'adjoint à l'urbanisme à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'achat de la bande de terrain présentée ci-dessus (parcelle n° BV 260) de la SARL JERP, pour un (1) euro,
- De dire que l'ensemble des frais relatifs à cette procédure (rédaction des actes, géomètre, publicité hypothécaire...) sera pris en charge par la Commune,
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou en son absence durable Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout type de document se rapportant à la présente affaire, dont les actes notariés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

> Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus, Ont signé au registre les membres présents, Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Mickael CUTILLO

Acte rendu exécutoire après en

Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Le Maire, Jacky GERARD